

Implication des parties prenantes vis-à-vis des AMP : études de cas à travers l'espace Manche

Erin Pettifer



PANACHE

Gestion

Protected Area Network Across
the Channel Ecosystem

Implication des parties prenantes vis-à-vis des AMP : études de cas à travers l'espace Manche

Gestion

Prepared on behalf of / Etabli par



by / par

Author(s) / Auteur(s) : Erin Pettifer, Ian Jones, Andy Woolmer,
Robert Clark et Belinda Vause, Sabine
Christiansen, Giles Bartlett, Gwendal Dorel

Contact :

In the frame of / dans le cadre de



PANACHE

Protected Area Network Across
the Channel Ecosystem

Axe de travail 3

Citation : Erin Pettifer, Ian Jones, Andy Woolmer, Robert Clark and Belinda Vause, Sabine Christiansen, Giles Bartlett, Gwendal Dorel, 2014, Implication des parties prenantes vis-à-vis des AMP : études de cas à travers l'espace Manche, Rapport préparé par l'Inshore Fisheries & Conservation Authority, l'Agence des aires marines protégées et le World Wide Fund pour le projet Protected Area Network Across the Channel Ecosystem (PANACHE). Projet financé par le programme INTERREG programme France (Channel) - England (2007-2013), 43pp.

Photo de couverture: Ludivine Têtu / Agence des aires marines protégées



European Regional Development Fund
The European Union, investing in your future



Fonds européen de développement régional
L'union Européenne investit dans votre avenir

La présente publication est soutenue par l'Union européenne (FEDER, Fonds Européen de Développement Régional), dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IVA France (Manche) – Angleterre, selon l'Objectif 4.2. « Assurer le développement environnemental durable de l'espace commun » et l'Objectif spécifique 10 « Assurer une gestion équilibrée de l'environnement et sensibiliser aux problématiques environnementales ».

Son contenu est sous l'entière responsabilité du ou des auteur(s) et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

Toute reproduction, même partielle, de la présente publication sans le consentement de son auteur est strictement interdite. La reproduction à visée non commerciale, et notamment éducative, est autorisée sans nécessiter une autorisation écrite, sous réserve que la source y figure. Toute reproduction à visée commerciale, et notamment destinée à la vente, sans autorisation écrite préalable de l'auteur est strictement interdite.

Implication des parties prenantes vis-à-vis des AMP : études de cas à travers l'espace Manche

Involving stakeholders in MPA: Case studies across the Channel

ABSTRACT

Within the context of marine protected areas, the stakeholders involvement has been studied through five case studies: the “*Chichester Harbour Oyster Partnerships Initiative*” (CHOPI); the Parc Naturel Marin d'Iroise and the management of spiny lobster and green ormer; the European Life project PISCES (*Partnerships Involving Stakeholders in the Celtic Sea Ecosystem*); the *Invest in Fish South West* project and the *Marine Life Protection Act* (MLPA) initiative of California.

These different studies highlighted lessons learnt on participation, stakeholder involvement (general public, decision makers...) as well as the use of technical tools and consulting tools for a collaborative approach.

KEYWORDS: stakeholders, marine protected areas, participative, involvement.

RÉSUMÉ

L'implication des parties prenantes dans le contexte des aires marines protégées a été étudié au travers de cinq études de cas : l'initiative de partenariat ostréicole « *Chichester Harbour Oyster Partnership Initiative* » (CHOPI) ; le Parc naturel marin d'Iroise et la gestion des langoustes et ormeaux; le projet européen Life PISCES (*Partnerships Involving Stakeholders in the Celtic Sea Ecosystem*); le projet *Invest in Fish South West* et l'initiative *Marine Life Protection Act* (MLPA) de Californie.

Ces différentes études ont mis en lumière des enseignements sur la participation, l'implication des parties prenantes (public, décideurs...) ainsi que sur l'utilisation d'outils techniques, d'outils de consultation pour une approche participative et collaborative.

MOTS-CLÉS : parties prenantes, aires marines protégées, participative, implication



Sommaire

I.	CHOPI.....	1
1.1	Contexte du site de l'AMP de Chichester Harbour.....	1
1.2	Contexte de l'initiative de partenariat ostréicole « <i>Chichester Harbour Oyster Partnership Initiative</i> » (CHOPI)	4
1.2.1.	L'enjeu	4
1.1.1.	Les parties prenantes	5
1.1.2.	L'approche participative en termes de gestion	6
1.1.3.	Développement du plan de gestion avec les parties prenantes.....	8
1.3.	Exploitation du plan de gestion de CHOPI et sollicitation du groupe de parties prenantes pour les travaux relatifs aux Sites Marins Européens (SME).....	11
a)	La nouvelle approche du gouvernement vis-à-vis des activités de pêche dans les SME 11	
b)	CHOPI et les travaux relatifs aux SME.....	11
2.	Parc Naturel Marin d'Iroise	13
2.1.	Un outil participative par définition.....	13
2.2.	Cantonnement de pêche pour les langoustes.....	14
2.3.	Labellisation des ormeaux.....	16
3.	Le projet PISCES	18
3.1.	Introduction	18
3.2.	Historique du projet.....	18
3.3.	Les parties prenantes	19
3.4.	Comment impliquer les parties prenantes	19
3.4.1.	Recommandations pour les parties prenantes	20
3.4.2.	Recommandations pour les gouvernements	20
4.	Le projet <i>Invest in Fish South West</i>	22
4.1.	Introduction	22
4.2.	Historique et champ d'application du projet	22
4.3.	Les actions des parties prenantes.....	23
4.4.	Enseignements tirés	24
c)	Participation des parties prenantes	24
d)	Contributions techniques	24
e)	Outils de consultation et de médiation du processus	25
5.	Une autre bonne pratique d'implication : l'initiative MLPA en Californie	26
5.1.	Introduction	26
5.2.	Historique.....	27
5.3.	Interactions avec les parties prenantes et le grand public	28
a)	Avant la planification des AMP	28
b)	Durant la phase de planification	30
c)	Opportunités générées par l'outil de cartographie	30
d)	Opportunités générées par la modélisation socio-économique	31



e)	Prise de décisions.....	32
f)	Mise en œuvre.....	33
5.4.	Effets sur les parties prenantes	33
5.5.	Enseignements tirés	34
f)	Généralités	34
g)	Faire participer le public	35
h)	Implication des parties prenantes.....	35
i)	Implication des scientifiques.....	36
j)	Prise de décisions.....	36
References.....		Erreur ! Signet non défini.



I. CHOPI

1.1 Contexte du site de l'AMP de Chichester Harbour

Chichester Harbour est un grand port naturel sur le bras de mer du Solent, à cheval sur la frontière entre les comtés britanniques du West Sussex et du Hampshire, et comprend près de 3 700 ha de marais salés, de vasières, de canaux étroits et d'eaux abritées. C'est un estuaire dynamique modifié par le vent, les vagues et les marées, et influencé par les activités anthropogènes.



La complexité de l'environnement naturel de Chichester Harbour justifie son importance pour la conservation de la nature. C'est un espace de beauté naturelle exceptionnelle (*Area of Outstanding Natural Beauty*, AONB) et un Site d'Intérêt Scientifique Particulier (SISP). Le site fait partie de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) et site Ramsar de « *Chichester and Langstone Harbours* », et constitue un élément clé de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de « *Solent Maritime* ».

On compte un certain nombre d'habitats intertidaux avec de vastes étendues de marais salés et de vasières exposées à marée basse, des zones particulièrement importantes pour les oiseaux hivernants. Cinq espèces d'oiseaux sauvages hivernants et d'échassiers comptent des populations d'importance internationale.



Désignation de conservation	Description	Législation
Espace de beauté naturelle exceptionnelle (Area of Outstanding Natural Beauty, AONB)	<p>« Les AONB comptent parmi les plus belles zones naturelles d'Angleterre, avec des paysages présentant un caractère singulier, une beauté naturelle remarquable et une importante valeur écologique. Elles sont protégées par la législation afin de garantir la conservation et l'amélioration de leur beauté naturelle, non seulement pour les générations actuelles mais aussi pour les futures générations »</p> <p>Association nationale des AONB</p>	<p>Loi de 1949 régissant les parcs nationaux et l'accès aux zones rurales (<i>National Parks and Access to the Countryside Act</i>, 1949)</p> <p>Loi de 2000 régissant les zones rurales et les droits d'accès (<i>Countryside and Rights of Way Act</i>, 2000)</p>
Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour les oiseaux	<p>Les ZPS sont classées pour les oiseaux rares et vulnérables et pour les espèces migratrices fréquentes</p> <p>Chichester Harbour fait partie de la ZPS de « <i>Langstone and Chichester Harbours</i> », désignée pour une variété d'oiseaux sauvages et d'échassiers, ainsi que des sternes reproductrices.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directive 2009/147/CE (directive Oiseaux) • Au Royaume-Uni, les dispositions de la directive Oiseaux sont mises en œuvre par le biais de : • la loi de 1981 sur la vie sauvage et les zones rurales (<i>Wildlife & Countryside Act</i>, 1981) (modifiée) • La réglementation de 2010 sur la conservation des habitats et des espèces (<i>Conservation of Habitats and Species Regulations</i>, 2010) • La réglementation de 2007 sur la conservation marine offshore (Habitats naturels) (<i>Offshore Marine Conservation (Natural Habitats & c.) Regulations</i>, 2007)
Site de protection des zones humides d'importance internationale Ramsar	<p>Les sites Ramsar sont des zones humides d'importance internationale désignées par la Convention de Ramsar.</p> <p>La Convention de Ramsar est un accord international conclu en 1971, qui prévoit la conservation et le bon usage des zones humides.</p> <p>Le gouvernement britannique a ratifié la Convention et a désigné les premiers sites Ramsar en 1976.</p>	<p>Les sites Ramsar en Angleterre sont protégés comme les sites européens (conformément à la Réglementation de 2010 sur la conservation des habitats et des espèces, <i>Conservation of Habitats and Species Regulations</i>, 2010)</p>

Désignation de conservation	Description	Législation
Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	<p>Les ZSC sont des zones bénéficiant d'une protection spéciale en vertu de la directive Habitats de l'Union européenne. Elles assurent une protection renforcée pour les végétaux, animaux et habitats clés, et visent à conserver la biodiversité.</p> <p>Chichester Harbour fait partie de la ZSC de Solent Maritime.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directive 1992/43/CEE (la directive Habitats) • Au Royaume-Uni, les dispositions de la directive Habitats sont mises en œuvre par le biais de : <ul style="list-style-type: none"> • la Loi de 1981 sur la vie sauvage et les zones rurales (<i>Wildlife & Countryside Act, 1981</i>) (modifiée) • La réglementation de 2010 sur la conservation des habitats et des espèces (<i>Conservation of Habitats and Species Regulations, 2010</i>) • La réglementation de 2007 sur la conservation marine offshore (Habitats naturels) (<i>Offshore Marine Conservation (Natural Habitats & c.) Regulations, 2007</i>)
SISP – Sites d'Intérêt Scientifique Particulier (3695 ha)	Les SISP sont considérés comme des sites exemplaires sur le plan de la vie sauvage et de la géologie dans le pays.	Loi de 1981 sur la vie sauvage et les zones rurales (<i>Wildlife & Countryside Act, 1981</i>) (modifiée)
5 Réserves naturelles locales (<i>Local Nature Reserve, LNR</i>) et 6 Sites d'importance pour la conservation de la nature (<i>Sites of Nature Conservation Importance, SNCI</i>)	<p>Les LNR sont des sites présentant un intérêt particulier en termes de vie sauvage ou de géologie au niveau local. L'appellation « <i>Local Nature Reserve</i> » constitue une désignation réglementaire attribuée par les autorités locales.</p> <p>Les SNCI sont des désignations hors réglementation attribuées à des zones importantes au niveau du comté en termes de vie sauvage et de géologie. Les autorités locales procèdent à la désignation et à la protection des zones identifiées par le biais de politiques de planification dans leurs plans d'aménagement.</p>	<p>Section 21 de la Loi de 1949 régissant les parcs nationaux et l'accès aux zones rurales (<i>National Parks and Access to the Countryside Act, 1949</i>), modifiée par l'Annexe 11 de la Loi de 2006 sur l'environnement naturel et les communautés rurales (<i>Natural Environment and Rural Communities Act 2006</i>)</p> <p>Loi de 1990 sur l'aménagement urbain et rural (<i>Town and Country Planning Act, 1990</i>)</p>

Tableau 1. Désignations de conservation de Chichester Harbour



1.2 Contexte de l'initiative de partenariat ostréicole « *Chichester Harbour Oyster Partnership Initiative* » (CHOPI)

1.2.1. L'enjeu

La zone de Chichester Harbour soutient une population d'huîtres plates (*Ostrea edulis*) qui feraient partie du stock élargi de Solent depuis que des données sur le sujet existent. La productivité de la pêche aux huîtres de Chichester Harbour et celle de la zone élargie du Solent sont en déclin, et des études réalisées dans une zone proche indiquent des échecs de recrutement en 2008, 2009 et 2010 (David Palmer, pers. comm., Biologiste spécialiste des crustacés, CEFAS, Lowestoft).

Il existe de nombreuses théories autour du déclin de la population d'huîtres, notamment : une augmentation de la population de crépidules *Crepidula fornicata* instaurant une concurrence, une augmentation de bigorneaux *Ocenebra erinacea* prédateurs, un biais dans la proportion des sexes (mâles:femelles), la maladie *Bonamia ostreae* touchant les huîtres et une altération de la qualité de l'eau (changement climatique, rejets d'eaux usées, sédiments en suspension). Outre ces facteurs, l'effort de pêche traditionnelle s'est poursuivi et a continué à réduire le stock d'adultes.

La biologie reproductive de l'huître plate implique que la réussite de la reproduction est étroitement liée à la densité d'huîtres, et l'on pense que l'échec de recrutement observé durant trois années consécutives est dû à une faible réussite de la fertilisation en raison de la faible densité.

Les personnes et les organismes (parties prenantes) ayant un intérêt dans la population d'huîtres de Chichester Harbour ne sont pas parvenus à un accord commun. Les parties prenantes étaient en désaccord sur la cause du déclin de la population d'huîtres et avaient également des perceptions différentes sur les problèmes ainsi causés.

Les enjeux élargis en matière d'environnement et de conservation revêtent une pertinence toute particulière vis-à-vis des activités de pêche aux huîtres dans Chichester Harbour en raison du niveau de protection élevé du site, comme l'indique la Section 1.0. Les objectifs de conservation de caractéristiques pour lesquelles les sites ont été désignés doivent être pris en compte lors du développement de mesures de gestion, afin de s'assurer de l'absence d'effets dommageables. En outre, l'huître plate bénéficie d'une protection propre dans le cadre du Plan d'action en faveur de la biodiversité au Royaume-Uni (*Biodiversity Action Plan*, BAP) et la gestion des activités de pêche dans le cadre de l'initiative CHOPI doit contribuer aux objectifs nationaux du BAP et du Plan d'action en faveur des espèces (*Species Action Plan*, SAP).

1.2.2. Les parties prenantes

La population d'huîtres de Chichester Harbour présente différentes valeurs :

- Sur le plan économique : il s'agit d'une ressource de pêche exploitable offrant un avantage financier au secteur local de la pêche : marins-pêcheurs, acteurs de la vente, de la transformation et de l'exportation des produits de pêche ainsi que le secteur national/international de l'alimentation, l'exportation et les organes de distribution de produits alimentaires. Notons également une valeur touristique ;
- Sur le plan social : Chichester Harbour possède une renommée internationale pour sa production d'huîtres et la pêche aux huîtres a historiquement joué un rôle important vis-à-vis du paysage et du développement commercial de ce port naturel. Cette activité de pêche s'appuie sur un fort patrimoine : elle est fortement mise en avant dans les musées locaux et apporte un sentiment d'identité parmi la population locale ;
- Sur le plan environnemental : les huîtres plates et les bancs d'huîtres plates figurent dans la liste d'espèces et d'habitats OSPAR menacés et/ou sur le déclin et sont catégorisés dans le cadre du Plan d'action pour la biodiversité (BAP) au Royaume-Uni.

Différentes parties prenantes ressortent de cette diversité de valeurs de la population d'huîtres plates dans le port naturel, notamment : le secteur de la pêche, les gestionnaires des activités de pêche et de conservation (IFCA du Sussex et du Sud, Agence de l'environnement, Natural England) ; les organismes de conservation du port naturel et le patrimoine des populations locales, les autorités de conservation et touristiques.

Partie prenante	Perception du problème	Intérêt
Secteur de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Captures par unité d'effort (CPUE) réduites • Perte de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéfice financier • Sécurité des revenus • Patrimoine, tradition familiale et vocation à transmettre aux futures générations
Autorités britanniques de conservation et de pêche côtière (<i>Inshore Fisheries and Conservation Authorities</i> , IFCA) (IFCA du Sussex et IFCA du Sud)	<ul style="list-style-type: none"> • Ressource de pêche non durable continuant d'être exploitée • Mauvaise conservation d'une espèce menacée/sur le déclin internationalement reconnue 	Devoir de gérer les activités de pêche côtière de manière durable, pour les espèces cibles et pour l'environnement marin élargi

Partie prenante	Perception du problème	Intérêt
Organismes de conservation de Chichester Harbour	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de patrimoine, d'avantages sur le plan social et du tourisme associé à la pêche aux huîtres traditionnelle • Mauvaise conservation d'une espèce menacée/sur le déclin internationalement reconnue 	Devoir de conserver, maintenir et améliorer la zone de Chichester Harbour pour les loisirs et la plaisance, la conservation de la nature et la beauté naturelle
Natural England	Mauvaise conservation d'une espèce menacée/sur le déclin internationalement reconnue	Conseiller du gouvernement britannique sur l'environnement naturel avec une responsabilité en matière de conseil pour la conservation de la nature marine côtière

Tableau 2. Les parties prenantes, leur perception du problème et leur intérêt vis-à-vis de la population d'huîtres de Chichester Harbour

1.2.3. L'approche participative en termes de gestion

Les rencontres annuelles de la pêche aux huîtres de Chichester Harbour (auxquelles des représentants de tous les groupes de parties prenantes présentés à la Section 2.2 participent) ont souligné le déclin de la pêche aux huîtres et ont recherché une solution du côté des gestionnaires de la pêche côtière. Toutefois, après plusieurs réunions sans résultat tangible, il a semblé évident que les gestionnaires (l'IFCA du Sussex) n'ont pas pu trouver de solution à l'ensemble des perceptions du problème par les parties prenantes. Ainsi, en février 2010, l'initiative *Chichester Harbour Oyster Partnership Initiative* (CHOPI) a été mise en place, pour travailler sur le principe de « Communauté de pratiques » dans laquelle des groupes de personnes partagent une préoccupation ou une passion pour une activité (par exemple une interaction avec la population d'huîtres de Chichester Harbour) et apprennent comment mieux s'y prendre grâce à leurs interactions régulières (Wenger, 2006).

Par cette approche participative, les parties prenantes se sont unifiées en qualité de membres de l'initiative CHOPI. Elles ont commencé à comprendre les perceptions des autres face au problème et ce faisant, les membres sont devenus plus conciliants dans la recherche d'une solution non seulement à leur propre perception du problème, mais aussi aux perceptions des autres. Ainsi, le « problème » est plus simplement devenu « le déclin de la population d'huîtres de Chichester Harbour » et l'objectif désiré était « de relancer la population d'huîtres de Chichester Harbour ».

Les étapes des travaux de l'initiative *Chichester Harbour Oyster Partnership Initiative* (CHOPI) peuvent être replacées dans le contexte de la boucle d'instauration de la confiance (Huxham et Vangan, 2004 – voir Figure 1).

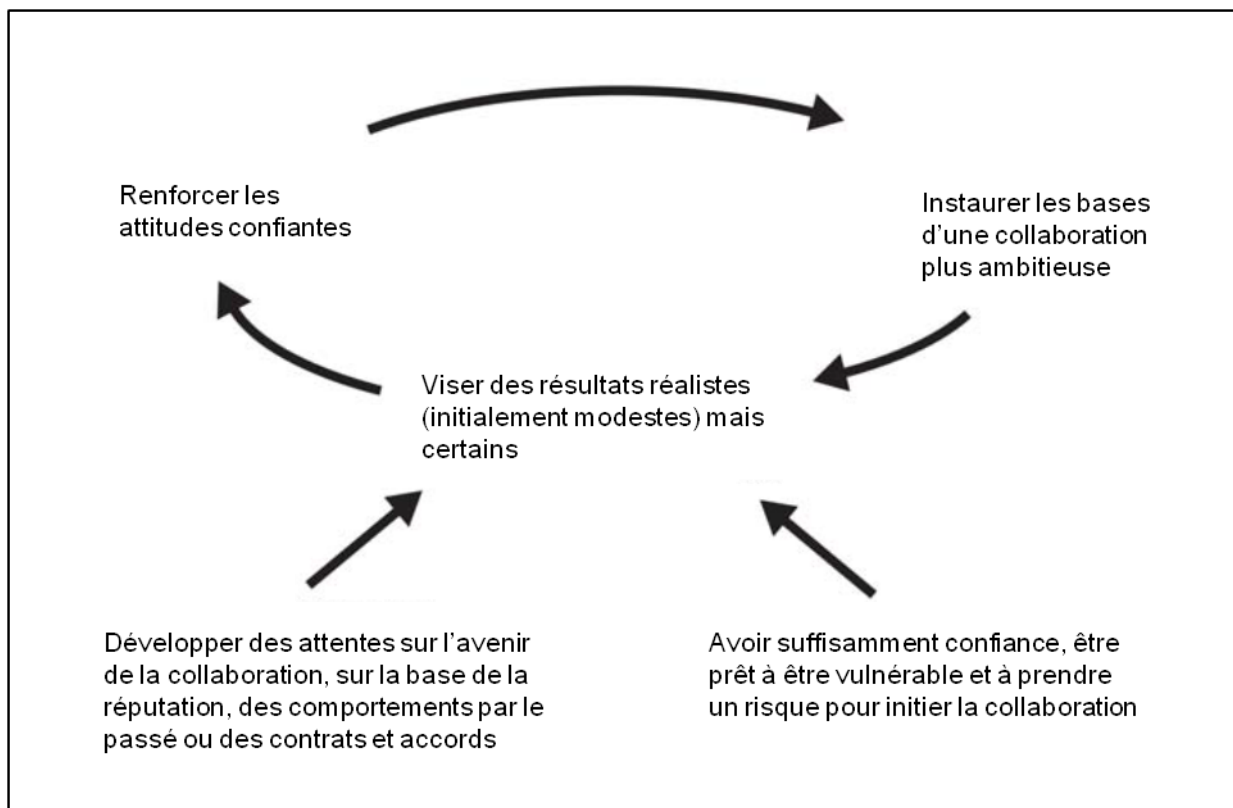


Figure 1. La boucle d'instauration de la confiance (Huxham et Vangan, 2004)

La confiance émergente qui s'est développée a permis aux parties prenantes de travailler de manière collaborative sur des solutions pratiques potentielles au déclin du stock d'huîtres. L'idée la plus largement soutenue était de s'appuyer sur des huîtres saines et sexuellement matures dans des parcelles très denses des eaux du port naturel pour stimuler le potentiel de recrutement et potentiellement favoriser une repopulation élargie de la zone. Ce concept était créé sur la base du secteur de pêche local et ses activités historiques consistant à s'appuyer sur des petites huîtres pour le grossissement puis la pêche et sur les observations ultérieures de pics de population. L'initiative a nécessité un financement et toutes les principales parties prenantes ont contribué (le secteur de la pêche, l'IFCA du Sussex, l'organe de conservation de Chichester Harbour et Natural England).

Par la suite, le partenariat a sollicité et obtenu le soutien de scientifiques de Southampton NOC et CEFAS ainsi que des équipes locales spécialisées dans la santé environnementale (*Chichester District Council* et *Havant Borough Council*). En outre, un accord volontaire a été mis en place au sein du secteur de la pêche visant à ne pas pêcher dans les zones présentant un stock de géniteurs. Trois zones présentant un stock de géniteurs étaient peuplées durant la saison de pêche aux huîtres de 2010-2011 et les premiers indicateurs issus du suivi réalisé par le Southampton NOC montrent qu'une phase de reproduction est en cours.

1.2.4. Développement du plan de gestion avec les parties prenantes

Les membres de CHOPI souhaitent poursuivre le développement de l'initiative et ont conclu qu'un plan structuré de gestion des activités de pêche était nécessaire pour y parvenir. Les possibilités du plan de gestion ont été développées indépendamment à l'aide du cadre suivant :

- description des activités de pêche ;
- étude de la juridiction ;
- évaluation des objectifs de la gestion des activités de pêche ;
- étude de la gestion opérationnelle ;
- revue des précédentes recherches et évaluations des stocks;
- revue du contrôle de suivi et de la surveillance ;
- consultation des parties prenantes, et
- entente à propos des secteurs post-pêche et détermination des modalités, du calendrier et des responsables de la révision du plan.

Surtout, les membres de CHOPI ont convenu d'un ensemble de principes globaux de gestion qui ont donné aux gestionnaires, aux marins-pêcheurs et aux autres parties prenantes les bases nécessaires par rapport auxquelles les mesures de gestion pourraient être comparées. Ces principes visent à s'assurer que la gestion future reste concentrée sur les objectifs à long terme du groupe CHOPI et sur la gestion des activités de pêche. Les principes de gestion convenus garantissent de manière efficace l'approche écosystémique de la gestion des activités de pêche dans les travaux du groupe :

1. La pêche sera gérée afin de promouvoir le caractère durable à long terme de la population d'*Ostrea edulis* dans la zone de Chichester Harbour.
2. La pêche sera gérée de sorte à promouvoir les objectifs de conservation du Site marin européen de Solent et à prendre en compte l'environnement élargi.
3. La pêche sera gérée de sorte à maximiser les avantages économiques des marins-pêcheurs participants et du secteur des crustacés.

Un ensemble d'objectifs de gestion a également été développé, sur la base de l'approche écosystémique et adapté aux enjeux locaux, une nécessité pour le développement de mesures de gestion décisives et pertinentes. Une revue des bonnes pratiques des autres secteurs de pêche aux huîtres au Royaume-Uni et des discussions avec les gestionnaires des activités de pêche et les marins-pêcheurs mises en œuvre par le contractant indépendant du plan de gestion ont permis de dégager des mesures de gestion potentielles pouvant être adoptées à travers une variété de besoins de gestion.

Les possibilités de gestion applicables aux mesures réglementaires et volontaires de gestion des huîtres plates dans la zone de Chichester Harbour présentées dans le plan de gestion doivent être considérées comme un ensemble d'outils pouvant être ajouté par le groupe CHOPI au fur et à mesure

du développement de la gestion de la pêche aux huîtres et de l'apparition de nouvelles pressions et de nouvelles opportunités. La Figure 2 récapitule l'approche de gestion adaptative adoptée. La flexibilité de cette approche permet à la gestion de réagir promptement aux enjeux et aux opportunités qui se présentent, du type de ceux qui ont été identifiés à travers les travaux de suivi réalisés en parallèle. L'Annexe I donne de plus amples informations sur les possibilités de gestion proposées dans le plan.

Les membres de CHOPI ont pris en considération les possibilités de gestion développées pour décider de celles à adopter par le dialogue et les accords collectifs. Cette « co-gestion » était possible car le plan de gestion était dans les mains du groupe CHOPI. Un document présentant les Termes de référence a également été développé pour le groupe pour définir clairement et consigner les résultats désirés, l'approche, la participation et le financement convenus (Annexe II).

La co-gestion des activités de pêche se définit comme le partage de la responsabilité et de l'autorité entre le gouvernement et la communauté des pêcheurs locaux pour la gestion de la pêche (Pomeroy et Williams, 1994). Cette approche de co-gestion est uniquement devenue possible grâce à la confiance instaurée autour du processus participatif. Ce type d'approche est principalement basé sur la confiance : il reste donc fragile et son établissement nécessite beaucoup de ressources. Il présente toutefois de multiples avantages, notamment :

- davantage de respect et de compréhension des intérêts et perceptions des uns et des autres ;
- une meilleure coopération pour plus de conciliation vis-à-vis des intérêts des autres ;
- un soutien mutuel des parties prenantes ;
- une bonne conformité avec n'importe quelle mesure de gestion appliquée, et
- la réalisation des objectifs de conservation.

En raison des intérêts divers des parties prenantes dans cette situation, on peut vraisemblablement penser que seule une approche systémique douce (Checkland, 1981) peut avoir permis un aboutissement fructueux. Un processus permettant l'instauration progressive de la confiance peut permettre d'identifier l'intérêt commun et une approche adaptée et unifiée peut être développée.

Cadre de gestion adaptative de CHOPI

Convenir d'un protocole d'entente garantissant les principes clés :

1. La pêche sera gérée afin de promouvoir le caractère durable à long terme de la population d'*Ostrea edulis* dans la zone de Chichester Harbour.
2. La pêche sera gérée de sorte à promouvoir les objectifs de conservation du Site marin européen de Solent et à prendre en compte l'environnement élargi.
3. La pêche sera gérée de sorte à maximiser les avantages économiques des marins-pêcheurs participants et du secteur des crustacés.

Convenir d'objectifs pertinents face aux enjeux clés affectant les activités de pêche et la population d'huîtres plates

Groupe de co-gestion CHOPI

- développe et convient des mesures de gestion de la pêche
- effectue un suivi et une révision dans un cadre de gestion adaptatif

Révision annuelle ou périodique

Mise en œuvre de mesures de gestion et de pêche

Suivi visant à déterminer l'efficacité des mesures de gestion de la pêche

Pêche aux huîtres plates durable à long terme sur le plan économique et environnemental

Figure 2. Cadre de gestion adaptative proposé pour la pêche des huîtres plates de Chichester Harbour

1.3. Exploitation du plan de gestion de CHOPI et sollicitation du groupe de parties prenantes pour les travaux relatifs aux Sites Marins Européens (SME)

1.3.1. La nouvelle approche du gouvernement vis-à-vis des activités de pêche dans les SME

Le gouvernement a revu son approche vis-à-vis de la gestion des activités de pêche commerciale dans les Sites Marins Européens (SME) dans les eaux côtières anglaises, en vue de conserver d'importants habitats et espèces conformément à nos obligations en vertu des directives Habitats et Oiseaux de l'UE. L'Annexe III présente le document formalisant la nouvelle approche du gouvernement.

L'approche révisée est appliquée sur la base d'une hiérarchisation des risques, avec les activités de pêche considérées comme présentant un risque élevé (rouge) vis-à-vis des caractéristiques protégées au sein des SME commandant la mise en place de mesures de gestion avant décembre 2013. L'impact des activités de pêche sur les autres caractéristiques présentant un risque d'endommagement plus faible (risques orange et verts) doit être évalué avant 2016 et les mesures de gestion nécessaires doivent être mises en place.

Comme l'indique la Section 1.0, Chichester Harbour est intégrée à la fois à une ZSC et une ZPS, ces deux désignations de zones étant des types de SME, et l'approche révisée présentée doit donc prendre cet aspect en considération. En leur qualité de principale Autorité de gestion des activités de pêche côtière, les IFCA constituent le principal organisme compétent dans la limite des six milles nautiques.

1.3.2. CHOPI et les travaux relatifs aux SME

Le groupe CHOPI mis en place pour assurer la gestion des huîtres dans le port naturel a apporté une nouvelle dimension dans le cadre de ce flux de gestion des SME. Le groupe a apporté une aide précieuse en agissant comme source d'informations préalables à la consultation et outil de diffusion d'informations sur l'approche révisée et les caractéristiques à haut risque (rouge) identifiées pour la zone. Les herbiers de zostères de la ZSC ont été catégorisés comme une caractéristique sensible présentant un risque rouge, incompatible avec la pêche tractée (démersale), la drague (tractée ou autre), la collecte intertidale à la main et la collecte d'appâts.

Les pêcheurs professionnels membres de CHOPI sont les principaux exploitants locaux d'équipements tractés dans le port naturel et comptent également des représentants de la collecte à la main. Ils constituent ainsi des interlocuteurs précieux, certains acteurs étant potentiellement

affectés dans le secteur, et facilitent la consultation précoce en ce qui concerne les travaux sur les risques rouges dans le port naturel.

Le groupe CHOPI sera également un précieux atout pour les futures évaluations des risques de niveau orange et vert, dans le cadre desquelles l'IFCA du Sussex devra travailler en partenariat avec le secteur de la pêche pour la collecte de preuves et la formulation de mesures de gestion potentielles si nécessaire.

La confiance déjà instaurée par le biais du processus participatif lors de l'établissement du groupe CHOPI est essentielle pour faciliter les accords de gestion collectifs et la collecte de preuves dans le cadre d'un partenariat, qui seront nécessaires pour les travaux sur les risques orange et verts dans les SME. Le groupe a déjà été sollicité pour une consultation préalable sur les risques orange et verts, et a fourni aux principaux membres de la communauté locale des renseignements de fond sur ces futurs travaux, à un stade précoce du processus.

Les effets de la drague aux huîtres sur les habitats subtidiaux dans la zone de Chichester Harbour ont été identifiés sous la forme d'un risque orange prioritaire à évaluer lors de la prochaine étape des travaux sur les SME, en raison de l'accroissement de cette activité dans la zone au cours des dernières années et des impacts potentiels sur les caractéristiques. Vu que les principaux représentants locaux de ces activités de pêche sont des membres de CHOPI, ce groupe établi apportera une importante orientation pour les futures preuves et les discussions de gestion.

En outre, le plan de gestion développé en partenariat à travers le groupe CHOPI pourrait être exploité pour apporter des informations aux travaux relatifs aux risques orange des SME et les futures propositions de gestion associées. Les recommandations du plan de gestion de CHOPI seront prises en considération à travers le processus et certaines des propositions souhaitées par le groupe pourraient satisfaire certaines exigences des IFCA dans le cadre de l'approche révisée des SME. Les recherches et efforts de gestion nécessaires pour les SME pourraient contribuer à renforcer les besoins de gestion de CHOPI identifiés et soutenir leur concrétisation.

L'importance du partenariat sur la gestion a clairement été démontrée par le groupe CHOPI, à la fois pour les travaux pour lesquels il a été formé, mais également en tant qu'outil pour les futurs travaux réglementaires en matière de gestion des AMP dans la zone.



II. Parc Naturel Marin d'Iroise

2.1. Un outil participatif par définition

Le Parc Naturel Marin (PNM) est un outil novateur, en France, pour la gestion de la mer et des espaces naturels protégés. En effet, depuis la loi du 14 avril 2006, l'outil Parc naturel marin vient étoffer un large panel d'outil de protection, et avec comme objectifs la connaissance du milieu, la protection des écosystèmes et le développement durable des activités liées à la mer. L'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin, apporte les moyens financiers et humains aux Parcs naturels marins. L'Agence est sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Les Parcs naturels marins sont gouvernés par un conseil de gestion, représentant l'ensemble des acteurs de l'espace du Parc. C'est ce comité qui met en œuvre les orientations de gestion via différentes actions comme l'élaboration du plan de gestion, le programme d'actions annuel, le rapport d'activité annuel, etc.



Figures 3, 4 et 5. Les PNMs de l'espace PANACHE et mission d'étude pour un PNM



Figure 6. Périmètre du Parc naturel marin d'Iroise et sa localisation. Source : Parc naturel marin d'Iroise

Le Parc naturel marin d'Iroise, créé en 2007, est le premier de ce genre, et couvre un territoire de 3 500 km² au niveau de la mer d'Iroise. L'espace du Parc se situe à la confluence entre la Manche et l'Atlantique, entre deux îles : Sein et Ouessant, mais aussi particulier avec la houle et des courants de marée des plus importants en Europe. On trouve des objectifs locaux, en plus des objectifs partagés avec les autres PNM ou aires marines protégées, qui correspondent à la richesse de la mer d'Iroise autant économiquement que culturellement. L'Iroise présente un habitat marin propice à une faune et flore foisonnante tels que les algues, les ormeaux, la langouste, etc.

2.2. Cantonnement de pêche pour les langoustes

Un des stocks emblématique, inféodé et à forte valeur halieutique au Parc naturel marin d'Iroise est la langouste rouge (*Palinurus elephas*).

« A la fin des années 90, on observe une réduction voir un effondrement de la ressource (de langouste rouge) due notamment à un encadrement insuffisant de l'effort de pêche (Latrouite et Lazure, 2005). C'est pourquoi certaines mesures comme l'augmentation de la taille céphalothoracique minimale de capture (passage de 9,5 cm à 11 cm) ou l'instauration de cantonnements de pêche ont été mises en place. » En 2007, les pêcheurs professionnels décident de créer un cantonnement de pêche pour la langouste rouge au niveau de la chaussée de l'île de Sein et le Parc naturel marin d'Iroise est en chargé d'en suivre l'efficacité.

850
tonnes débarqués
annuellement en 1950 de
langoustes rouges en
France.

15
tonnes débarqués
annuellement en 2010 de
langoustes rouges en
France, dont la moitié en
Iroise.



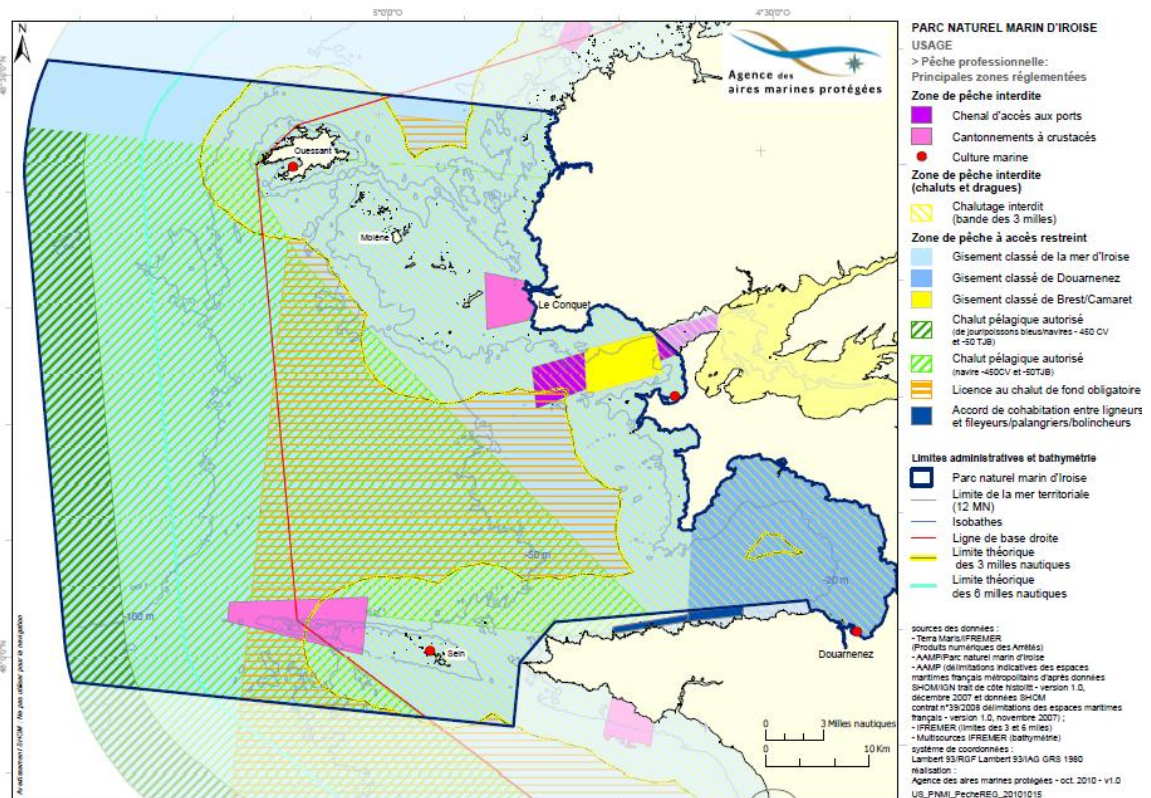


Figure 7. Principales zones réglementées de la pêche professionnelle dans le Parc naturel marin d'Iroise, avec la zone rose foncé du sud pour le cantonnement à la langouste. Source : Parc naturel marin d'Iroise



La langouste est équipée d'une marque.

La langouste marquée est remise à l'eau.

Photographies 1 et 2
 Crédits : A. Bonneron /
 Agence des aires
 marines protégées

Depuis 2009, le Parc marin, l'Ifremer et un pêcheur de Sein pratiquent des pêches expérimentales au filet et marquent les langoustes pêchées. « Cette action s'inscrit dans des objectifs du Parc marin : le soutien aux activités maritimes sur les îles et l'exploitation durable des ressources halieutiques. »

Le but de ce cantonnement de langoustes est d'évaluer l'abondance des langoustes dans ce secteur et les potentialités de reconquête d'un stock exploitable. Le Parc réalise quatre marées en moyenne de pêche expérimentale par an (trois marées en 2013) pour marquer 20 à 30 individus. Le Parc cherche à déterminer l'efficacité du casier pour la capture de la langouste. En effet, il apparaît moins performant que le filet actuellement, du fait de l'abondance incertaine de la ressource. Au cours de 2012, des discussions se sont engagés afin d'expérimenter des nasses. Elles ont été initiées suite à l'augmentation de l'abondance de la langouste dans le cantonnement mais aussi au développement de nouveaux types d'engins de pêche.

De nombreuses campagnes ont été menées entre 2009 et 2013 (dernier

rapport d'activité du Parc marin), et « au vu de ces premiers résultats, l'abondance dans le cantonnement [...] est en augmentation et les valeurs atteintes sont considérées comme haute. Ces résultats confirment la pertinence de son emplacement et de sa superficie. Ainsi, ce cantonnement semble adapté à cette espèce et les conclusions doivent permettre de proposer de nouvelles mesures de gestion à l'ensemble des flottilles qui la ciblent.

Ces premiers résultats méritent d'être confirmés et nécessitent la poursuite des travaux réalisées en partenariat avec l'Ifremer et les pêcheurs professionnels. »

Au cours de 2012 et 2013, le conseil de gestion du parc a approuvé « l'utilisation de marques électroniques (marquage acoustique, ou tracking afin d'émettre un son repérable) pour suivre les déplacements et les mouvements des langoustes à l'intérieur et à l'extérieur du cantonnement. » Elles permettent d'obtenir des informations concernant les déplacements des animaux marqués, pour savoir si les langoustes sortent ou non du cantonnement.

2.3. Labellisation des ormeaux

Tout comme la langouste, l'ormeau (*Haliotis tuberculata*) est une espèce patrimoniale dans le Parc naturel marin d'Iroise. Il s'agit également d'une espèce à forte valeur, exploitée par un petit nombre de professionnels mais aussi par une population de pêcheurs à pied de loisir expérimentée. « La pêche de l'ormeau en Bretagne est une réelle tradition maritime. Au cours d'une étude menée en 2009-2010 dans le périmètre du Parc [...], 30 % des pêcheurs à pied récréatifs enquêtés ont indiqué cibler l'ormeau durant la période hivernale. A titre d'exemple, le 31 janvier 2010, 102 pêcheurs à pied ont été observés sur les estrans rocheux de l'archipel de Molène, secteur très prisé pour la capture de l'ormeau. Le coefficient de marée était alors de 111» (Courtel, 2010) . « Il semblerait que l'ouverture de cette pêche très contrôlée ait permis d'enrayer un braconnage régulier qui était en place avant 1994 » (Malgrange, 2009).

Le Parc naturel marin d'Iroise prévoit dans son plan de gestion un double objectif autour des espèces emblématiques, dont l'ormeau fait partie. Le premier est de valoriser auprès du grand public les bonnes pratiques des professionnels, et la seconde est de mieux identifier et vendre les produits de la pêche. Depuis 2009, une démarche de valorisation a été mise en place pour Molène et ses ormeaux.

En 2008, le Parc naturel marin d'Iroise, en partenariat avec Normapêche (Bretagne Qualité Mer), le comité départemental des pêches du Finistère et la criée de Brest, a mis en place un label de qualité « ormeau de Molène ». Celui-ci permet de garantir la qualité du produit et le respect de mesures propres à la bonne santé du stock et est rendu visible par une étiquette fixée sur l'animal. Par leur adhésion, les pêcheurs professionnels s'engagent à respecter à la fois



Crédit : F. Quéau / Agence des aires marines protégées

les quotas, période de pêche et taille minimale de capture « inhérents à la bonne gestion de la ressource ». La pêcherie elle-même ne concerne que deux pêcheurs, qui vivent en partie de cette ressource, et est très encadrée (taille minimale, quota et période de pêche fixés par arrêté préfectoral). Il s'agit néanmoins du premier produit pêché dans l'archipel avec plus de 2 tonnes en 2009.

« Dans un deuxième temps, et pour faire connaître la démarche auprès des consommateurs, le Parc naturel marin d'Iroise a réalisé avec ses partenaires une fiche recette qui donne des informations biologiques sur ce gastéropode peu connu qu'est l'ormeau et rappelle l'objet de la valorisation. Une recette d'un restaurateur brestois est également proposée afin de donner des idées aux éventuels acheteurs. »

Le Parc souhaite pouvoir valoriser cette démarche de labellisation à d'autres espèces. Pour cela des discussions sont en cours avec des professionnels et les structures partenaires afin d'élargir la valorisation aux autres espèces comme la baudroie, le lieu jaune, le homard ou bien la langouste.

Pour les espèces de poisson, qui ne se cantonne pas à une aire de distribution Parc, il s'agit d'un défi comparativement à l'ormeau.

« A terme, si la diffusion du label opère convenablement, les consommateurs bretons mais également de régions plus éloignées devraient pouvoir associer les produits de l'Iroise à un gage de qualité et une assurance du respect des principes fondamentaux d'une pêche durable. »

L'ormeau de Molène

Recette au verso

Un peu de biologie
L'ormeau vit dans les zones de balancement des marées. Glouton, il peut consommer jusqu'à 10 à 20% de son propre poids d'algues en une journée. La croissance de l'ormeau est lente. Il lui faut environ 7 ans pour atteindre la taille minimale de capture de 9 cm. Il peut vivre au moins 15 ans. L'ormeau se reproduit pour la première fois à une taille de 4 à 5 cm. La période de reproduction s'étend de mai à septembre.

Pour une pêche durable

Le label "Ormeaux de Molène" valorise une pêcherie responsable et soutient l'activité de pêche sur les îles. Cette démarche est issue d'un partenariat entre le Parc naturel marin d'Iroise, le comité local des pêches maritimes du Nord Finistère, la criée de Brest et Normapêche Bretagne.

Elle met en avant :

- l'exploitation stricte et durable de la pêcherie (taille minimale de 9 cm, quota, observation de l'écosystème) ;
- l'origine (lieu de pêche indiqué sur la « bague ») ;
- un débarquement sous criée ;
- un produit de qualité.

La pêche professionnelle de l'ormeau
L'ormeau se pêche en plongée de septembre à mars au milieu des champs de laminaires qui tapissent l'archipel de Molène. Chaque ormeau doit être marqué au moyen d'une bague inviolable.

• Pêche professionnelle en plongée

• Ormeaux sauvages labellisés

Figure 8. Fiche de présentation de l'ormeau de Molène. Crédit : Parc naturel marin d'Iroise

III. Le projet PISCES

3.1. Introduction

Les parties prenantes du domaine maritime ont souvent l'impression de manquer de processus cohérents et transparents leur permettant de contribuer de manière utile aux politiques et à la gestion. Ces parties prenantes pensent également que les processus participatifs doivent être intégrés et rationalisés pour réduire les demandes grandissantes et contraignantes sur leur emploi du temps (Roxburgh et Dodds, 2012)

Ce postulat est le point de départ pour le développement des bonnes pratiques d'implication des parties prenantes dans l'initiative cofinancée par le programme Life de l'UE, le projet PISCES (*Partnerships Involving Stakeholders in the Celtic Sea Ecosystem*, Partenariats impliquant les parties prenantes dans l'écosystème de la mer Celtique, 2009-2012 (Roxburgh et Dodds, 2012)). L'objectif du projet était de permettre aux parties prenantes de développer et de formuler leurs perceptions sur la mise en œuvre de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM). Toutefois, la plupart des résultats sont également valides pour le processus visant à établir un réseau écologiquement cohérent et bien géré d'aires marines protégées dans l'Espace Manche et au-delà.

3.2. Historique du projet

Le projet PISCES¹, porté par le WWF-UK et qui s'étendra sur trois années, a rassemblé des représentants des principaux secteurs et qui exercent leurs activités en Mer Celtique et dans la Manche occidentale. Étant donné la demande grandissante d'espace et de ressources dans cette zone maritime, les parties prenantes de la région ont accepté de rechercher des modes de gestion plus durables de leurs activités. Une amélioration de la communication et de la coordination des activités s'est avérée vitale afin de réduire les conflits entre parties prenantes mais également les menaces qui pesaient sur l'environnement marin.

Les parties prenantes de PISCES pensent que la DCSMM est une opportunité pour mieux repenser la participation dans la gestion et la politique marine. Elles ont réalisé un guide qui étudie les possibilités et les opportunités de participation des parties prenantes aux processus de gestion marine.



Figure 9. L'aire du projet PISCES

¹ http://www.projectpisc.es/about_us/

PISCES a apporté aux personnes qui utilisent, travaillent, vivent à proximité ou apprécient la Mer Celtique l'opportunité de transformer les politiques en recommandations pratiques. L'approche a contribué à accroître les connaissances, instaurer la confiance entre les secteurs et permettre aux parties prenantes de la Mer Celtique de faire pleinement entendre leur voix. Un projet de suivi (2013-2016) approfondira l'étude des outils pratiques et des approches pour assurer un bon état écologique dans la région élargie de la Mer Celtique.

3.3. Les parties prenantes

Un groupe central de 25-30 parties prenantes originaires d'Angleterre, du Pays de Galles, d'Irlande, de France et d'Espagne a travaillé en collaboration au développement des indications de PISCES pour créer une approche écosystémique de la gestion marine. Globalement, 46 participants ont contribué à un ou plusieurs ateliers, parmi les 5 ateliers régionaux.

Les parties prenantes impliquées représentaient des producteurs d'énergie renouvelable, des pêcheurs professionnels, des exploitations de mariculture, des sociétés de transport maritime, des ports, des infrastructures offshore (pose de câbles, etc.), des acteurs du tourisme et des activités de loisir sur la côte, des exploitations d'agrégats marins ainsi que des agences environnementales réglementaires.

Des informations supplémentaires ont été collectées via des recherches dans la littérature, des interviews, des questionnaires et d'autres sources. Un groupe d'experts apportant ses conseils et des commentaires supplémentaires a contribué à la rédaction de ces indications.

3.4. Comment impliquer les parties prenantes

Les parties prenantes ont généralement plusieurs possibilités privilégiées de participation active aux processus de gestion:

- Contact direct avec les ministères et agences du gouvernement concernés (potentiellement à un niveau très individuel)
- Participation aux réunions du gouvernement national (représentation nationale/régionale)
- Participation en qualité « d'observateurs » aux rencontres internationales (nécessite un statut d'observateur international auprès de l'organisme concerné).
- Conférences et ateliers.

Les parties prenantes au projet PISCES recommandent la mise en place d'un forum régional, transnational et multisectoriel pour encourager une meilleure communication, cohésion et intégration à travers les frontières et les secteurs. Un tel forum pourrait faire partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre de la DCSMM et contribuer à l'intégration des différentes actions de conservation dans la zone, par ex. l'établissement d'un réseau d'AMP bien gérées.



Afin d'abaisser le seuil applicable à la participation des parties prenantes, une stratégie plus proactive est nécessaire. Cette stratégie identifie et formalise les « points de contact » pour les contributions des parties prenantes et présente en détail les calendriers ainsi que les informations requises (par ex. solutions techniques, données socio-économiques). Il est important d'identifier les rôles, responsabilités et l'approche de la participation au début du processus, notamment la prise en compte de l'opinion des parties prenantes dans le processus décisionnel global. Pour éviter tout doublon ainsi que des pressions trop fortes sur l'emploi du temps des parties prenantes, un processus intégré doit aussi concerner d'autres domaines. Il est possible de fonctionner en parallèle, souvent avec les mêmes parties prenantes.

Diverses techniques de participation peuvent se révéler efficaces au cas par cas : des groupes de travail par secteur géographique ou d'activité, des ateliers, des portails Web, des rencontres en tête à tête, des expositions et sessions en accès libre, et des réunions entre parties prenantes.

3.4.1. Recommandations pour les parties prenantes²

- Maximisez les opportunités de participation, ne partez pas du principe que ces opportunités seront proposées automatiquement.
- Participez activement au processus d'identification et d'évaluation des mesures.
- Préconisez et soutenez des mécanismes de participation des nouvelles parties prenantes (par ex. forums maritimes nationaux et régionaux).
- Recherchez des partenaires collaboratifs afin d'identifier et de mettre en œuvre des mesures volontaires. Encouragez les autres à faire de même et à faire part des avantages.
- Partagez les informations sur les initiatives et les avancées technologiques (par ex. bulletins d'informations, sites Web, forums rassemblant des parties prenantes).
- Recherchez des opportunités associées à la DCSMM (par ex. recherche et suivi, diversification des activités, obtention du financement).

3.4.2. Recommandations pour les gouvernements

- Mettez en œuvre une planification de l'espace marin – en vue de fournir le cadre global de gestion intégrée des activités anthropiques.
- Participez de manière proactive avec les parties prenantes et impliquez-les tout au long du processus de mise en œuvre (ne les cantonnez pas à un rôle consultatif).
- Développez des stratégies claires et transparentes d'engagement des parties prenantes.
- Exploitez les connaissances et l'expérience des parties prenantes lors de l'identification et de l'évaluation des mesures.
- Préconisez et soutenez le développement de forums maritimes locaux, nationaux et régionaux, par ex.

² légère abréviation/reformulation par l' auteur afin de cadrer avec les besoins de PANACHE

- Soutenez et encouragez des mesures volontaires orientées sur les enjeux écologiques et prenez en compte les services écosystémiques (par le financement, des subventions, des partenariats et l'enseignement), pour finalement les intégrer directement aux programmes de mesures réglementaires.
- Soutenez la coopération maritime régionale (par ex. en appuyant les initiatives et projets de coopération transfrontalière).



IV. Le projet *Invest in Fish South West*

4.1. Introduction

Premier projet du genre en Europe, *Invest in Fish South West* a créé un précédent en matière d'engagement de multiples parties prenantes pour la gestion des activités de pêche. Il a fourni un premier cas d'essai pour de futurs programmes similaires au Royaume-Uni et ailleurs en Europe, ainsi que pour les Conseils Consultatifs Régionaux (RAC).

Le but du projet *Invest in Fish South West* consistait à établir un consensus au sein de la communauté de pêcheurs de la région sur l'objectif de reconstitution et de maintien de stocks de poissons durables, et à déterminer les étapes nécessaires pour y parvenir.

4.2. Historique et champ d'application du projet

Le point de départ du projet *Invest in Fish South West* (IIFSW) consistait à reconnaître que les groupes de parties prenantes étaient généralement exclus de la gestion des activités de pêche au niveau britannique et européen (*Invest in Fish South West*, 2007). Clai a conduit les parties prenantes à remettre en question la légitimité des décisions de gestion prises, entraînant d'importantes non-conformités vis-à-vis de la réglementation applicable aux activités de pêche.

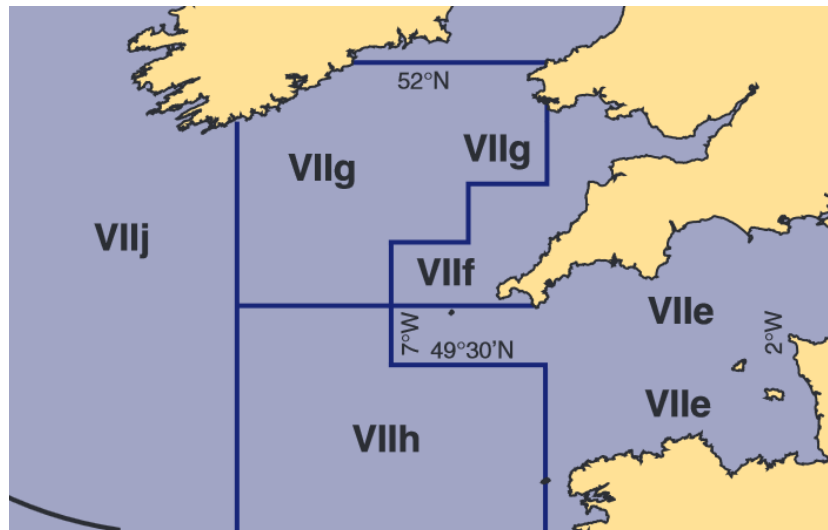


Figure 10. L'aire du projet *Invest InFish South West* (Source : www.nwwrac.org)

Le projet *Invest in Fish South West* visait donc à donner aux parties prenantes un rôle actif afin de rendre les activités de pêche plus durables en favorisant l'expression d'opinions bien fondées de la part de multiples secteurs. Suite au rapport du WWF-UK « *Choose or Lose* » (choisir ou perdre) (MacGarvin et Jones, 2000), un partenariat fondateur de WWF-UK, la Fédération nationale des organismes de pêche (*National Federation of Fishermen's Organisations*, NFFO), et Marks & Spencer se sont mobilisés pour traduire les idées en actions. Ils ont mobilisé les différents acteurs et en 2004, le projet SW CoBAS (*Cost-Benefit Analysis of Stock recovery*, Analyse coûts-avantages de la

reconstitution du stock) a été lancé, peu de temps avant d'être renommé « *Invest in Fish South West* ».

Un modèle bioéconomique grandeur nature a été développé pour permettre au groupe de parties prenantes d'explorer les impacts économiques et écologiques potentiels des différentes politiques possibles pour les activités de pêche. Cet outil a aidé les parties prenantes à parvenir à un accord sur un ensemble de recommandations pour informer les décideurs sur des mesures convenues de manière conjointe soutenant un secteur durable à long terme. Un dossier fiscal sera finalement réalisé, justifiant l'investissement du gouvernement dans la restructuration du secteur britannique de la pêche.

4.3. Les actions des parties prenantes

Le partenariat s'est axé sur un forum de type table ronde, le groupe de pilotage, pour contribuer à la compréhension mutuelle des intérêts au niveau de la pêche en mer commerciale et de loisir dans la région sud-ouest, découvrir les perspectives et les préférences de tous les secteurs, prendre en compte de manière commune les possibilités pouvant contribuer à résoudre les problématiques identifiées et développer des recommandations communes à l'usage des décideurs. Le Groupe de pilotage du projet était constitué de représentants situés sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du secteur de la pêche (de la mer à l'assiette), notamment : le secteur de la pêche, les ONG environnementales, les acteurs de la transformation des produits de pêche, les pêcheurs amateurs, les détaillants et même les restaurateurs.

Dans la première phase du projet, l'équipe centrale du projet liFSW et le groupe de pilotage, soutenus par un comité consultatif, ont développé les connaissances nécessaires au contexte, mis en place le modèle bioéconomique de base et créé des possibilités de valeurs communes. Les réunions en petits groupes et entretiens en tête à tête constituaient le format privilégié pour la communication. Cette phase était également importante pour développer la crédibilité et la confiance.

Lors de la phase suivante, les membres du Groupe de pilotage ont rencontré les membres de leurs cercles pour connaître les valeurs clés de chaque secteur, ce qui a permis de développer une « arborescence des valeurs » commune. La validation des informations était capitale et a nécessité une vérification des données du modèle auprès de certains groupes de parties prenantes. Près de 100 pêcheurs professionnels et 500 pêcheurs en mer amateurs ont été contactés pour connaître leurs opinions en vue d'améliorer la gestion des activités de pêche dans la région sud-ouest. Associées aux opinions d'autres parties prenantes, plus de 30 idées différentes ont ensuite permis de générer une Liste principale d'options. La modélisation de l'interaction des différentes mesures de gestion a permis d'identifier les options finalisées, conçues pour optimiser les mesures complémentaires en vue d'atteindre les valeurs communes. Un autre processus de consultation a permis de s'assurer que les groupes d'intérêts majeurs, y compris le grand public, comprenaient bien la solution proposée, ses avantages et ses limites. Une réunion finale, se tenant sur deux journées, a déterminé les

recommandations définitives sur les options privilégiées en vue de garantir une pêche durable dans la région sud-ouest.

4.4. Enseignements tirés

4.4.1. Participation des parties prenantes

- La diversité de composition des parties prenantes est un atout et non une contrainte.
- Un accord officiel entre l'ensemble des parties a contribué à garantir un engagement institutionnel continu à participer, ainsi qu'une continuité au niveau des représentants. Le développement des relations personnelles a eu un fort impact positif sur l'instauration d'un climat de travail constructif.
- Le respect mutuel, le développement d'accords basés sur la volonté et un équilibre des droits et des devoirs, représentaient des conditions importantes pour une coopération durable et une ambiance constructive.
- Égalité : chaque partenaire du Groupe de pilotage de liFSW était sur le même pied d'égalité que les autres participants, indépendamment de toute contribution financière ou autre. Cette disposition était officiellement énoncée dans l'Accord du Groupe de pilotage (SGA). C'était un élément capital pour que le Groupe parvienne à un consensus. Aucune différence n'a été faite parmi les représentants des groupes de parties prenantes et de chaque société, respectivement.
- Le mandat et les limites de ce qui est négociable entre partenaires doivent être clairement définis. Il est important de reconnaître que chacun des partenaires peut avoir de multiples tactiques pour atteindre ses objectifs organisationnels ou sectoriels, et cet élément doit être accepté dès le départ.

4.4.2. Contributions techniques

- Outils techniques. L'inclusion d'outils scientifiques et d'analyse décisionnelle a été très bénéfique pour promouvoir un processus de délibération rationnel, efficace et mutuellement réactif.
- La complexité technique, notamment induite par la modélisation scientifique, est contraignante pour tous les membres du groupe de pilotage. Il convient de la mettre en balance avec les avantages apportés par des options de gestion exactes et complexes.
- Un nombre trop important de rapports techniques peut entraîner une surcharge d'informations et un sentiment de frustration. En guise d'alternative, il serait possible de créer un environnement de formation pour soutenir les parties prenantes



4.4.3. Outils de consultation et de médiation du processus

- Les opinions et préférences du grand public ont été intégrées par le biais d'un cabinet professionnel spécialisé dans cette thématique. Il s'agissait d'un important facteur d'identification et d'évaluation des options de gestion, et une forte motivation pour parvenir à un consensus.
- Une médiation professionnelle accessible et fiable ne sert pas seulement à fournir un processus structuré pour le dialogue (conception), mais s'avère également utile dans la gestion quotidienne des conflits.
- En marge des échanges formels, des expériences personnelles et collectives (sorties en mer, visites d'installations de traitement, etc.) ont contribué à instaurer un sentiment d'identité partagée au sein du groupe.
- La gestion des informations est une tâche majeure et nécessite du temps et un personnel expérimenté.



V. Une autre bonne pratique d'implication : l'initiative MLPA en Californie

5.1. Introduction

Un processus transparent et efficace, optimisant les contributions des parties prenantes, scientifiques et décideurs, a été identifié comme l'un des six facteurs de réussite pour la conception et la mise en œuvre du réseau d'AMP à travers l'État de Californie (Fox et al., 2013b). L'accent a été mis sur le rassemblement et l'exploitation des connaissances locales en vue d'apporter des informations pour la conception des AMP. Ces informations ont été mises à disposition par le biais d'un outil en ligne d'aide à la décision nommé MarineMap, qui permettait aux parties prenantes, aux scientifiques et aux décideurs de

contribuer à la conception et à l'évaluation des propositions des AMP (Gleason et al., 2013; Merrifield et al., 2013).

La réussite du processus des AMP californiennes prouve qu'il est possible et nécessaire de faire participer la société civile à grande échelle, dès les premières phases du processus (Sayce et al., 2013). Un dimensionnement approprié dans le cadre d'une approche régionale de la planification du réseau a permis d'optimiser de manière progressive la conception du processus des parties prenantes pour s'adapter aux différences sur le plan régional et tenir compte des enseignements tirés au fil du temps.

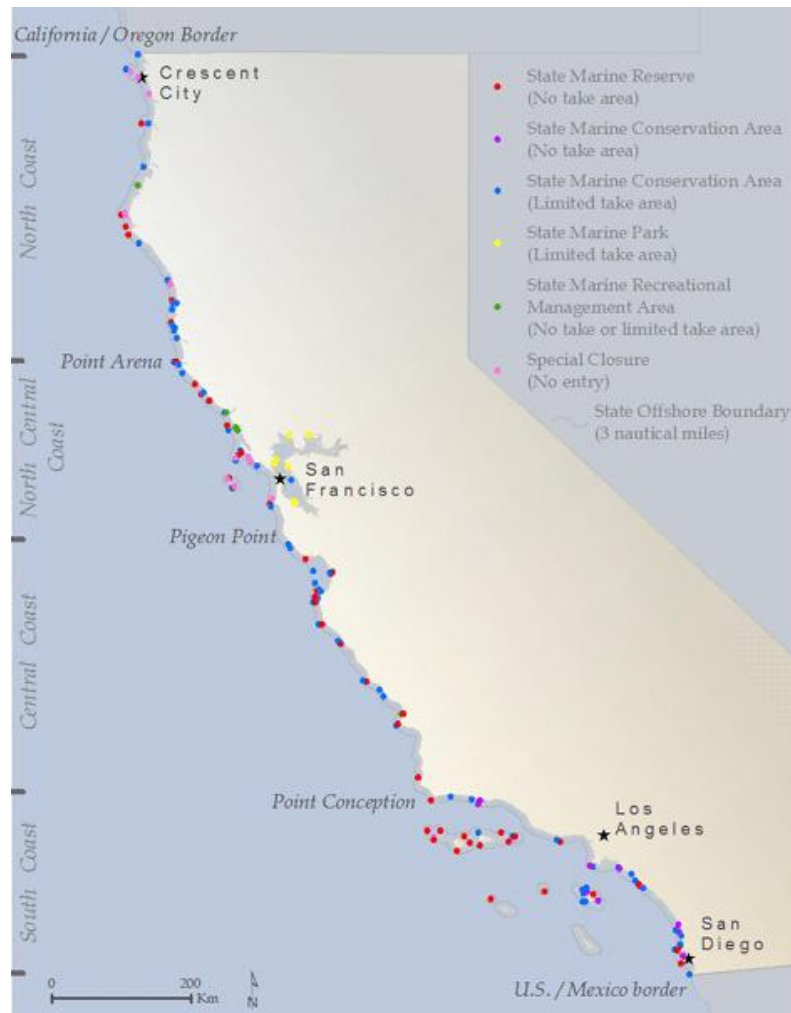


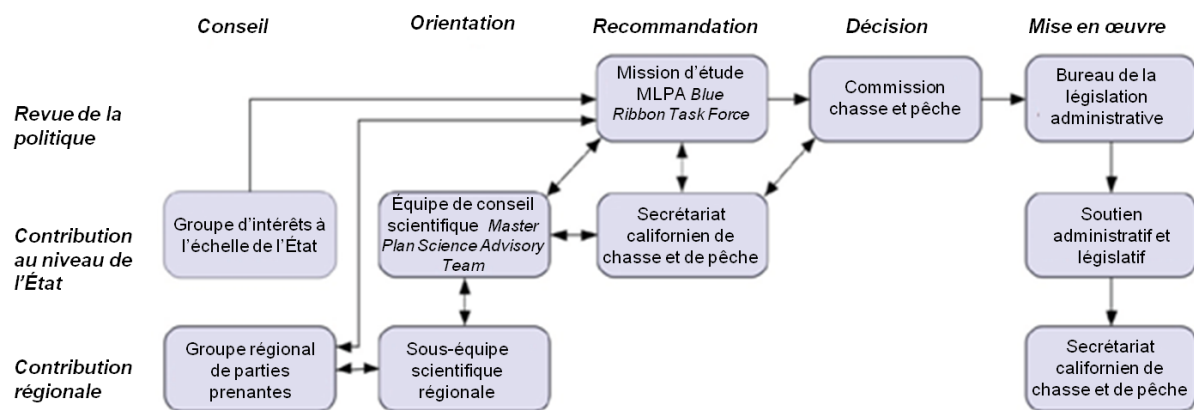
Figure 11. Le réseau californien d'AMP (Gleason et al., 2013).

5.2. Historique

La loi sur la protection de la vie marine (*Marine Life Protection Act*, MLPA), législation d'État californienne entrée en vigueur en 1999, exige une refonte des AMP californiennes existantes en vue de créer un réseau à l'échelle de l'État permettant d'atteindre six objectifs centrés sur l'écosystème (Gleason et al., 2013 ; Kirlin et al., 2013). En 2011, le réseau redessiné comptait 124 AMP, couvrant 16,0 % des eaux de l'État dans la limite des 3 nm de la côte en dehors de la Baie de San Francisco, dont 9,4 % des eaux de l'État dans des zones de pêche interdite. Toutes sont conformes aux indications scientifiques visant à générer des effets de réseau entre les AMP de l'ensemble du littoral californien (Kirlin et al., 2013). Sa mise en œuvre doit encore être réalisée.

Le processus de planification du réseau a nécessité environ sept années et a bénéficié d'une médiation par le biais de la MLPA.

L'Initiative est un partenariat public/privé réalisé en 2004 par le biais de protocoles d'entente (MOU), (Kirlin et al., 2013). Deux agences d'État et une fondation basée sur fonds privés y ont contribué, en fixant les objectifs du processus de planification, définissant des calendriers pour les livrables et convenant des rôles et des responsabilités des organismes clés (voir la Fig. 2). Une mission d'étude volontaire nommée *Blue-Ribbon Task Force* et une équipe de conseil scientifique (*Master Plan Science Advisory Team*, SAT) ont contribué de manière significative à guider le processus de planification. En outre un Groupe d'intérêts des parties prenantes (SIG), à l'échelle de l'État, a apporté sa contribution tout au long du processus (Kirlin et al., 2013). L'identification de la décision à prendre a été facilitée par un outil de cartographie complet (Merrifield et al., 2013) et une modélisation socioéconomique (White et al., 2013).



Les flèches matérialisent le flux d'informations, les recommandations et l'orientation de la politique.

Remarque : la contribution du public intéressé et des parties prenantes est sollicitée à chaque étape jusqu'à l'adoption de la réglementation par la Commission

Figure 12. Rôle des acteurs de l'Initiative MLPA (Source : Master Plan 2008)

En 2008, un Plan directeur pour les Aires Marines Protégées (*Master Plan*³) a été adopté suite à une consultation publique. Le document était conçu pour guider le processus d'adoption et de mise en œuvre du nouveau réseau d'AMP en Californie. Il comprend une « Stratégie pour la participation des

³ <http://www.dfg.ca.gov/marine/mpa/masterplan.asp>

parties prenantes et du public intéressé » (Annexe D). Il a conservé le statut de « document en évolution », complété par des mises à jour au niveau régional après la phase de planification.

Pour concevoir un réseau à l'échelle de l'État, l'Initiative a découpé les 1 770 km de littoral californien en cinq « régions d'étude » pour la planification séquentielle, chacune disposant d'un « groupe régional de parties prenantes » (RSG) distinct composé de pêcheurs, d'adeptes de la conservation, d'usagers amateurs, d'Amérindiens et autres acteurs disposant d'une connaissance poussée de l'aire. Ils ont été chargés de proposer une conception alternative privilégiée du réseau d'AMP (Fox et al., 2013c). L'Initiative MPLA a soutenu ces groupes régionaux de parties prenantes dans le développement de propositions pour le réseau d'AMP qui seraient prises en considération par la mission d'étude MLPA *Blue Ribbon Task Force* (BRTF), puis par la Commission californienne chasse et pêche (Kirlin et al., 2013).

Chaque région d'étude présentait un ensemble différent de facteurs à prendre en considération par le personnel de l'Initiative lors de la conception du processus global de planification des parties prenantes. En outre, une fois la planification de chaque région d'étude terminée, une évaluation officielle « enseignements tirés » a été réalisée pour contribuer à la conception du processus dans les régions d'étude suivantes. Ainsi, la conception d'un réseau d'AMP à l'échelle de l'État par le biais de processus de planification régionaux a présenté à la fois une opportunité et une difficulté : celle d'adapter la conception du processus des parties prenantes à la fois aux différences régionales et aux enseignements tirés au fil du temps (Fox et al., 2013c).

5.3. Interactions avec les parties prenantes et le grand public

L'Initiative MLPA visait à assurer une participation collaborative du grand public, des participants au processus et des décideurs dans le cadre d'un dialogue multidimensionnel (Sayce et al., 2013). Ainsi, les opportunités de participation traditionnelle ont été substantiellement élargies pour la société civile et il a été nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies innovantes et non conventionnelles de sollicitation et d'implication du public pour aider les communautés locales à partager des connaissances et des données pertinentes, et fournir des contributions opportunes et ciblées lors des discussions de planification des AMP (Sayce et al., 2013).

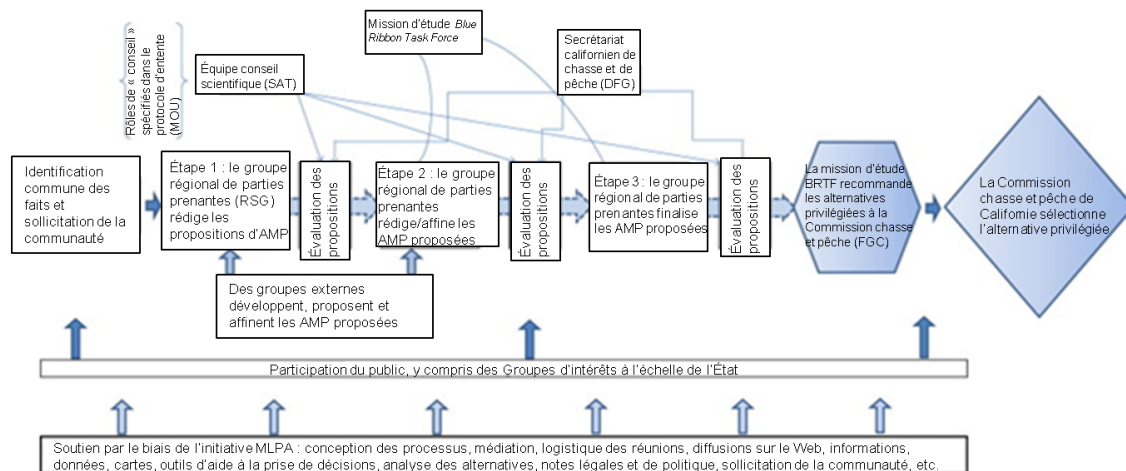
5.3.1. Avant la planification des AMP

En tout premier lieu, avant le début d'une quelconque planification des AMP, le personnel de l'Initiative a évalué les caractéristiques uniques d'une région et a commencé à établir un réseau de contacts locaux clés ayant accès à un vaste éventail de groupes d'usagers. Cette opération de rassemblement des faits et de développement des relations était essentiellement menée par le biais de discussions informelles individuelles et de groupe avec les leaders de communautés. Cela a permis de mieux comprendre les communautés locales, d'identifier des groupes d'usagers clés, de mettre en exergue des circonstances et limites particulières (par ex. capacité à accéder aux

informations) et d'apporter des informations pour les stratégies de sollicitation et d'implication adaptées à ces communautés (Sayce et al., 2013).

Grâce aux informations obtenues, des stratégies de sollicitation et d'implication spécifiques aux régions ont été conçues. Elles étaient centrées sur le développement et l'entretien de relations, la compréhension et la réponse aux besoins et aux inquiétudes du public, la création d'opportunités formelles et informelles d'implication du public, le rapprochement avec des groupes sous-représentés et le développement d'une stratégie média complète. En effet, les stratégies mettaient en avant les valeurs du développement des relations au sein d'un public diversifié, le pouvoir du dialogue multidimensionnel ouvert et honnête et les avantages de l'intégration des avis et des intérêts du public aux résultats du processus. Les ébauches des stratégies ont été adaptées en fonction des commentaires du public, des évaluations des enseignements tirés, des besoins de la communauté et des ressources disponibles. Cela a donné naissance à un modèle d'Initiative MLPA pour la collaboration, conçu pour une participation active des communautés locales et du public au dialogue multidimensionnel (Sayce et al., 2013).

Avant de désigner les membres des groupes régionaux de parties prenantes (RSG) et sur la base des stratégies de sollicitation et d'implication, une première série d'ateliers publics ou de portes ouvertes a été organisée : son but était de présenter au public l'objectif global et l'initiative et de fournir des informations détaillées sur les opportunités formelles et informelles de participation et de contribution durant le processus de planification des AMP. Les participants ont été encouragés à formuler des commentaires sur la législation MLPA, le processus de planification des AMP et leurs intérêts vis-à-vis de la participation et de la contribution aux idées et propositions d'AMP (Sayce et al., 2013).



Remarques :

1. En vertu du premier protocole d'entente en place pour la région d'étude Côte centrale, le Secrétariat californien de chasse et de pêche a recommandé l'alternative privilégiée à la Commission chasse et pêche.
2. Bien qu'il n'ait pas de rôle officiel dans les protocoles d'entente, le Département californien des parcs et des loisirs a évalué les AMP proposées pour les régions d'étude Côte sud et Côte nord.
3. Dans la région d'étude Côte nord, des groupes externes ont développé les propositions d'AMP formulées lors de l'étape 1, qui ont ensuite été révisées par les RSG lors des étapes 2 et 3, sans autre participation de groupes externes.
4. Comme indiqué dans d'autres articles, les relations étaient souvent plus fluides dans la réalité que ce que le diagramme peut représenter. Par exemple, les conseils de la SAT ou du DFG ont souvent été formulés de manière active lors des réunions des RSG.

Figure 13. Les processus de planification régionaux (Source : Kirlin et al., 2013)

5.3.2. Durant la phase de planification

Des réunions publiques organisées de manière régulière dans chaque région invitaient les parties prenantes à donner leur avis sur le développement des AMP, les problématiques liées aux politiques et les questions scientifiques. En outre, un contact et une interaction directe ont pu s'instaurer avec le personnel de l'Initiative, les membres du RSG, et les équipes scientifiques et autres équipes conseil (Sayce et al., 2013). Cette phase de planification gérée par le RSG a duré de sept à douze mois, permettant des phases itératives de développement de propositions, d'évaluation et d'affinage des AMP (Fox et al., 2013c ; Kirilin et al., 2013).

Les commentaires écrits étaient acceptés tout au long du processus, et toutes les réunions publiques formelles laissaient la possibilité au public de formuler des commentaires (Sayce et al., 2013). Le public pouvait apporter sa contribution aux propositions d'AMP auprès du personnel de l'Initiative et des groupes de l'Initiative, sous forme écrite (copie papier, e-mail ou formulaires de commentaires en ligne) ou par le biais de l'outil de cartographie en ligne (Merrifield et al., 2013).

La composition des RSG n'était pas sans poser des difficultés particulières (Fox et al., 2013c). Pour réunir les RSG, des critères de sélection clés ont dû être développés pour garantir une répartition équilibrée des parties prenantes tout en maintenant le groupe suffisamment petit pour permettre un engagement efficace de ses membres, mais suffisamment grand pour représenter la diversité des opinions et des intérêts de la région (Fox et al., 2013c). Ainsi, tous les groupes d'intérêts n'ont pas pu être représentés de manière individuelle. Dans les régions caractérisées par une forte densité de population et de nombreux usagers de l'Océan, les RSG étaient plus importantes, et pour rester gérables, présentaient une structure hiérarchique de membres titulaires et suppléants représentant des intérêts similaires.

En outre, un équilibre global dans la représentation des usagers dont les pratiques impliquaient une extraction de ressources et ceux qui n'extrayaient aucune ressource, a été recherché. Suite aux premières expériences négatives impliquant un refus de compromis, toutes les personnes désignées membres des RSG devaient prouver leur volonté de rechercher des solutions mutuellement bénéfiques et de s'impliquer dans une résolution conjointe des problèmes à travers les intérêts.

Cette stratégie a montré ses fruits, à l'exception de la zone Côte sud qui possédait le RSG le plus important mais qui n'a pas pu bénéficier d'une composition suffisamment équilibrée (Harty, 2010 in Fox et al., 2013c). Lorsque la confiance et la collaboration ouverte étaient entravées, le format des petits groupes de travail dans les RSG a été utilisé, pour finalement proposer plusieurs options privilégiées de la part d'un seul RSG.

Les propositions publiques externes ont apporté de précieuses informations et de nouveaux concepts dans les processus des RSG, et ont permis d'écarter tout sentiment d'exclusion du processus.

5.3.3. Opportunités générées par l'outil de cartographie

Un processus décisionnel participatif nécessite une source de données et d'informations officielle, commune à tous les acteurs. Ainsi, pour satisfaire les objectifs participatifs de l'Initiative MLPA, les

parties prenantes (dans le RSG) et le public devaient être en mesure d'utiliser les mêmes outils analytiques que l'Initiative MLPA, les scientifiques et les agences gouvernementales.

Au lieu de s'appuyer sur des outils SIG techniquement exigeants, une base de données géographiques centralisée et un outil d'aide à la décision sur les questions d'espace ont été développés de manière itérative pour simplifier les tâches analytiques répétitives et accroître la disponibilité d'une solution en libre-service auprès d'un public élargi. Le système en ligne en résultant, nommé MarineMap⁴, a ainsi facilité la collaboration, la transparence et l'efficacité (Merrifield et al., 2013).

Cette solution de SIG participatif (PGIS) est apparue au cours de la dernière décennie et vise à combler le vide entre des faits complexes et un choix optimal d'options spatiales à partir de différentes perspectives. Les visionneuses de cartes en ligne sont de plus en plus proposées au public comme outils de visualisation dans les processus de planification marine, mais comportent toutefois des options limitées pour créer un résultat sur mesure.

Ainsi, pour passer de la visualisation à la création de contenu et l'analyse des options par les usagers, l'Initiative a développé un outil utilisable dans différents environnements, capable de créer des résultats en temps réel et de donner un retour d'informations sur le cadre de conception, de partager et de comparer les options créées et donc de permettre un développement collaboratif itératif de solutions spatiales.

Les éléments critiques d'un outil d'aide à la décision utile pour les questions d'espace étaient les suivants :

- une base de données géographiques centralisée permet de garantir l'intégrité des données et le contrôle des versions
- accès aux clients à distance via le Web,
- visualisation intuitive des données et concepts,
- analyse en temps réel des options de conception et vérification de la faisabilité,
- partage facilité
- utilisation simplifiée pour les parties prenantes sans compétences techniques
- exportation simplifiée vers les formats les plus courants

L'utilisation des cartes bathymétriques de Google Earth comme calque de base et d'une application web déjà bien connue de nombreux usagers, associée au plaisir de pouvoir créer des solutions 3D, peut avoir contribué à stimuler la participation au processus de planification du réseau d'AMP en Californie (Merrifield et al., 2013). En raison de la simplicité d'utilisation et de l'acceptabilité générale de l'outil, MarineMap pourrait être utilisé pour une analyse d'options en temps réel lors des réunions, non seulement pour les Groupes régionaux de parties prenantes, mais également pour la mission d'étude *Blue Ribbon Task force* et enfin pour la Commission chasse et pêche (Merrifield et al., 2013).

5.3.4. Opportunités générées par la modélisation socio-économique

⁴ <http://marinemap.org> – le projet suivant est disponible à l'adresse <http://www.seasketch.org/>

Afin d'évaluer les conséquences économiques des décisions spatiales dans la désignation du réseau d'AMP en Californie lors du processus de planification, deux approches distinctes d'évaluation ont été adoptées (White et al., 2013) : la première était une évaluation statique à court terme du « pire cas » sur la base des demandes faites auprès des pêcheurs locaux. L'autre constituait une approche de modélisation bioéconomique dynamique, qui prenait en considération les modifications de la distribution spatiale de la biomasse et des prises, sur la base des publications, de la modélisation de la connectivité larvaire et des différents niveaux potentiels de pêche. Elle tenait explicitement compte de la dynamique de population des poissons, de l'effet de débordement, des mouvements des pêcheurs et de la gestion de la pêche en dehors des AMP, mais était limitée aux résultats à long terme, basés sur l'équilibre, en raison d'un manque de données d'abondance fondamentales.

Malgré certaines inquiétudes et critiques latentes lors du processus, les deux méthodes d'évaluation sont devenues deux instruments souhaités et acceptés dans le cadre de la planification du réseau d'AMP (White et al., 2013). Les données confidentielles étaient uniquement présentées de manière regroupée et les difficultés rencontrées au niveau de la précision des résultats de modélisation ont été surpassées. Toutefois, les contraintes de temps et de financement ont empêché l'intégration de la modélisation en tant qu'outil supplémentaire dans la solution MarineMap.

Pour les futurs processus de conception d'AMP, les suggestions suivantes sont formulées (White et al., 2013) :

- Les efforts de gestion de la pêche conventionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de la future AMP) et les efforts de planification des AMP devraient être coordonnés
- Les évaluations de modélisations devraient être intégrées suffisamment tôt dans le processus de conception d'AMP, dans cadre d'une approche de gestion adaptative post-mise en œuvre ; et
- Les données empiriques sur les activités de pêche devraient être intégrées aux modèles bioéconomiques afin d'améliorer les représentations des comportements humains et les prévisions à court terme des modifications des populations pêchées.

5.3.5. Prise de décisions

Les missions d'étude *Blue Ribbon Task Force* régionales ont été chargées de fournir leur recommandation finale d'un réseau d'AMP alternatif privilégié à la Commission chasse et pêche de Californie, autorité ultime habilitée à désigner des AMP et à adopter les législations. Les recommandations basées sur les travaux du RSG et d'autres acteurs, toutefois, n'étaient pas soumises à cette contrainte. En définitive, les modifications apportées aux AMP proposées par les parties prenantes lors des recommandations finales formulées par la mission d'étude BRTF pouvaient sembler modestes mais demeuraient importantes pour certains acteurs (Kirlin et al., 2013). Un soin tout particulier a été apporté à l'évaluation et à la justification approfondie de toute modification.

La Commission chasse et pêche de Californie a pris ses décisions concernant la désignation d'AMP dans chaque région d'étude, de manière indépendante, et ne s'est jamais limitée à approuver simplement les recommandations de la BRTF (ou autre ensemble d'AMP proposé par le RSG et

transmis par la BRTF). Il en allait de même pour les recommandations du Secrétariat californien de chasse et de pêche (Kirlin et al., 2013).

Aucune évaluation complète de l'approche de participation collaborative de l'Initiative n'a été réalisée, laissant en suspens des interrogations concernant le soutien du public des résultats du processus (Sayce et al., 2013).

5.3.6. Mise en œuvre

La refonte des AMP sur le littoral ouvert californien et la désignation des sites sur l'ensemble de la région hormis la Baie de San Francisco ont été achevées en 2013. Toutefois, la mise en œuvre des étapes de gestion, de suivi et d'évaluation ne fait que commencer (Kirlin et al., 2013). Le code de réglementation californien pose les limites et définit les règles de gestion générales et spécifiques aux sites pour chaque AMP, dans chaque région, par ex. la zone Côte nord à partir de décembre 2012.

Une mise en œuvre complète nécessite toutefois de nouvelles actions, notamment (Kirlin et al., 2013) :

- Communication, formation et mise en application de la réglementation adoptée,
- Évolution des comportements des acteurs privés et publics dont les actions entrent dans le cadre d'une mise en œuvre efficace de la réglementation adoptée,
- Suivi et évaluation de la progression réalisée en vue d'atteindre les objectifs de la législation,
- Adaptation de la mise en œuvre en réponse au suivi et à l'évaluation, et éventuellement
- Développement officiel de nouvelles politiques, comprenant l'adoption de nouvelles réglementations, création, modification ou suppression des AMP en vertu de la législation existante ou de nouvelles règles.

5.4. Effets sur les parties prenantes

Par leur implication dans la planification des AMP, de nombreuses parties prenantes, provenant de cercles très différents, ont pu mieux comprendre les ressources marines de Californie et le rôle des AMP dans la gestion marine (Gleason *et al.*, 2013). Les parties prenantes ont également acquis une solide expérience dans leur compréhension de la diversité des opinions sur les AMP et dans la collaboration en vue d'identifier des solutions négociées. Les relations personnelles développées durant ce processus long et intense ont contribué à l'atteinte d'un compromis lors du processus de planification et pourront aider à combler les écarts entre les points de vue vis-à-vis des futures problématiques concernant les ressources marines (Fox *et al.*, 2013a).

De même, les scientifiques participant aux processus ont acquis une solide expérience en mettant leurs connaissances au service de la prise de décisions et en communiquant de manière efficace sur des sujets scientifiques auprès de divers publics (Grorud-Colvert *et al.*, 2010). L'Initiative s'est appuyée sur l'important patrimoine scientifique présent dans l'État et impliquait les scientifiques à la fois en tant que conseillers et parties prenantes. De nombreux scientifiques ont participé à plusieurs

processus régionaux et leur maîtrise des enjeux et leurs compétences en matière de communication scientifique se sont considérablement améliorées au fil du temps (Saarman *et al.*, 2013).

Dans les premiers temps du processus de planification des AMP, aucune communication adéquate entre les organes du gouvernement et les communautés de Californie n'existait. Les processus de planification régionaux offraient à ces communautés une plateforme leur permettant de travailler ensemble pour représenter leurs intérêts communs et finalement, ont posé les bases d'un dialogue élargi concernant l'usage fait par ces communautés des ressources marines dans les eaux de l'État (Gleason *et al.*, 2013).

5.5. Enseignements tirés

5.5.1. Généralités

- Le financement multi organisations et l'assistance technique ont multiplié de manière significative les possibilités de création et de maintien d'un processus exigeant, sur une année, présentant un fort niveau d'implication du public et des parties prenantes.
- Un fort soutien politique et un cadre légal clair (intégrant la définition de trois types d'aires marines gérées) étaient essentiels à la réussite d'un processus de planification à l'échelle de l'État.
- La transparence du processus et de la prise de décisions est un facteur essentiel pour la participation et l'implication des parties prenantes. Toutefois, toutes les objections et toutes les attentes n'ont pas pu être traitées.
- D'importantes ressources sont nécessaires pour impliquer les parties prenantes et le public, et gérer les obstacles au processus mis en avant par l'analyse minutieuse réalisée par les opposants et le public.
- Un « plan principal » convenu suffisamment tôt au cours du processus (2008) contribue à assurer cette transparence : il fournit des informations, un contexte et un schéma de mise en œuvre de la loi applicable, avec une description du processus pour la conception de propositions d'AMP alternatives, une vue d'ensemble des indications scientifiques et autres indications de conception, des informations sur la gestion, la mise en application, le suivi et le financement des AMP californiennes, ainsi que des informations spécifiques sur les AMP nouvellement adoptées.
- Un calendrier clair et une certaine volonté politique contribueront à concentrer les efforts de tous les acteurs.
- Le calendrier doit être flexible dans une certaine mesure et laisser aux parties prenantes des phases de discussion. Le processus itératif et adaptatif a permis une amélioration des propositions relatives aux indications scientifiques et à la faisabilité.



5.5.2. Faire participer le public

- Un personnel spécialisé dans la sollicitation et l'implication est essentiel afin d'élargir l'approche et couvrir un public plus vaste.
- Avec le personnel de médiation, de planification et de gestion des projets, l'équipe de sollicitation a identifié la phase du processus la plus adaptée pour que le public puisse informer ou participer au mieux à la planification des AMP, que ce soit de manière formelle ou informelle, et les méthodes selon lesquelles le public pouvait apporter une contribution et un retour d'information utiles sur les propositions d'AMP.
- Il est essentiel, pour la réussite du projet, d'investir du temps et des efforts afin de comprendre quelles valeurs les communautés attribuent aux relations, développent la confiance et s'engagent mutuellement.
- Les activités volontaires de développement des relations, qu'il s'agisse de conversations autour d'un café, de repas-partages, de sorties sur le terrain ou d'autres types d'événements rassemblant les groupes communautaires étaient essentielles pour couvrir un public vaste, de manière informelle.
- Le personnel de sollicitation représentait un point de contact de plus en plus connu par les parties prenantes, contribuant à faciliter la communication.
- Les réunions en public ne doivent pas être trop formelles. Il convenait de désigner les ateliers sous l'appellation « portes ouvertes », en soulignant le fait que quiconque pouvait y participer sans rendez-vous. Cela a permis d'accroître la participation et l'acceptation.
- La programmation des réunions doit prendre en considération la disponibilité des acteurs non professionnels. Pour élargir le champ de participation et le partage des informations, toutes les réunions de l'Initiative étaient diffusées sur le Web et mises à la disposition du public à la fois en temps réel et sous forme d'archives audio et vidéo.
- Le type de support utilisé pour fournir des informations au public (papier, électronique, oral) dépend du public ciblé.
- Le langage employé doit être compréhensible. L'usage de termes de jargon et d'acronymes doit être limité autant que possible.
- L'implication du public intéressé, en qualité de « communicants clés », peut permettre d'élargir la sollicitation à des communautés non connectées jusqu'à présent.

5.5.3. Implication des parties prenantes

- Il est intéressant de permettre une implication des parties prenantes à différents niveaux, c'est-à-dire au niveau de l'État ici (groupe SIG), au niveau régional (groupe RSG) et généralement via les communautés en tant qu'individus.
- Les forums rassemblant différentes parties prenantes facilitent l'interaction intersectorielle.
- Certaines parties prenantes ne renonceront jamais à leurs objections vis-à-vis des AMP en tant qu'outil de conservation et donc leur refus de coopérer.

5.5.4. Implication des scientifiques

- L'apport en temps opportun des meilleures connaissances scientifiques disponibles est essentiel à l'implication des parties prenantes et des hommes politiques.
- Prévoir suffisamment de temps en avance pour que les scientifiques puissent anticiper les questions des parties prenantes et les besoins de la science, pour réduire l'aspect systématique de la production de résultats.
- La crédibilité des scientifiques / de l'équipe de conseil scientifique (SAT) a été améliorée car son rôle était clair et ne donnait lieu à aucune préconisation – il s'agissait simplement d'informer les autres participants de l'Initiative.
- Le rôle des scientifiques était limité à la production de faits et d'indications, et à l'évaluation des scénarios d'AMP des parties prenantes par rapport à ces faits et indications, plutôt que la formulation de propositions.
- Une approche de communication scientifique à propos des réserves marines auprès du public et des parties prenantes, basée sur quatre niveaux, a permis de satisfaire les différents besoins en informations.
- Les scientifiques nécessitent une formation et doivent être soutenus par une stratégie de communication lorsqu'ils partagent leurs connaissances avec le public.

5.5.5. Prise de décisions

- Les principales décisions concernant la conception d'un réseau régional d'AMP faisable et solide sur le plan scientifique ont été prises par les parties prenantes dans les processus régionaux.
- Leurs recommandations n'étaient pas nécessaires pour proposer une solution unique mais offraient une gamme d'alternatives privilégiées aux décideurs.
- La mission d'étude *Blue Ribbon Task Force* (BRTF) était une composante essentielle pour guider le processus de planification et assurer un résultat productif (Kirlin et al., 2013) : cet organisme volontaire était composé de 5 à 8 leaders publics désignés par le Secrétaire de l'Agence californienne des ressources naturelles (*Secretary of the California Natural Resources Agency*) pour leurs connaissances, leur vision, leur expérience en matière de politiques publiques et la diversité de leur expertise professionnelle. Ainsi, aucune partie prenante, d'aucune sorte, n'a été représentée. La BRTF a accru sa légitimité par la transparence dans sa prise de décisions, et son application consciencieuse de la réglementation MLPA. Les interactions avec la SAT et le RSG dans chaque région d'étude étaient bénéfiques pour l'autorité de la BRTF dans sa formulation de recommandations auprès de la Commission en ce qui concerne le processus de désignation des AMP.



Références

- Fox, E., Hastings, S., Miller-Henson, M., Monie, D., Ugoretz, J., Frimodig, A., Shuman, C., Owens, B., Garwood, R., Connor, D., Serpa, P., Gleason, M., 2013a. Addressing policy issues in a stakeholder-based and sciencedriven marine protected area network planning process. *Ocean & Coastal Management* 74 (0), 34-44.
- Fox, E., Miller-Henson, M., Ugoretz, J., Weber, M., Gleason, M., Kirlin, J., Caldwell, M., Mastrup, S., 2013b. Enabling conditions to support marine protected area network planning: California's Marine Life Protection Act Initiative as a case study. *Ocean & Coastal Management* 74 (0), 14-23.
- Fox, E., Poncelet, E., Connor, D., Vasques, J., Ugoretz, J., McCreary, S., Moniv©, D., Harty, M., Gleason, M., 2013c. Adapting stakeholder processes to region-specific challenges in marine protected area network planning. *Ocean & Coastal Management* 74 (0), 24-33.
- Gleason, M., Fox, E., Ashcraft, S., Vasques, J., Whiteman, E., Serpa, P., Saarman, E., Caldwell, M., Frimodig, A., Miller-Henson, M., Kirlin, J., Ota, B., Pope, E., Weber, M., Wiseman, K., 2013. Designing a network of marine protected areas in California: Achievements, costs, lessons learned, and challenges ahead. *Ocean & Coastal Management* 74 (0), 90-101.
- Grorud-Colvert, K., Lester, S.E., Airamé, S., Neeley, E., Gaines, S.D., 2010. Communicating marine reserve science to diverse audiences. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 107, 18306e18311.
- Kirlin, J., Caldwell, M., Gleason, M., Weber, M., Ugoretz, J., Fox, E., Miller-Henson, M., 2013. California's Marine Life Protection Act Initiative: Supporting implementation of legislation establishing a statewide network of marine protected areas. *Ocean & Coastal Management* 74 (0), 3-13.
- Merrifield, M.S., McClintock, W., Burt, C., Fox, E., Serpa, P., Steinback, C., Gleason, M., 2013. MarineMap: A web-based platform for collaborative marine protected area planning. *Ocean & Coastal Management* 74 (0), 67-76.
- Saarman, E., Gleason, M., Ugoretz, J., Airam©, S., Carr, M., Fox, E., Frimodig, A., Mason, T., Vasques, J., 2013. The role of science in supporting marine protected area network planning and design in California. *Ocean & Coastal Management* 74 (0), 45-56.
- Sayce, K., Shuman, C., Connor, D., Reisewitz, A., Pope, E., Miller-Henson, M., Poncelet, E., Moniv©, D., Owens, B., 2013. Beyond traditional stakeholder engagement: Public participation roles in California's statewide marine protected area planning process. *Ocean & Coastal Management* 74 (0), 57-66.
- White, J.W., Scholz, A.J., Rassweiler, A., Steinback, C., Botsford, L.W., Kruse, S., Costello, C., Mitarai, S., Siegel, D.A., Drake, P.T., Edwards, C.A., 2013. A comparison of approaches used for economic analysis in marine protected area network planning in California. *Ocean & Coastal Management* 74 (0), 77-89.

- Parc naturel marin d'Iroise, 2015. « Cantonnement de langouste », accessed from <http://www.parc-marin-iroise.fr/Peches-Economie/Peches-durable/Mieux-gerer-les-stocks/Cantonnement-de-langoustes>.
- Parc naturel marin d'Iroise, 2010. 2010-2025, Plan de gestion : Etat initial.
- Checkland, P. 1981. Systems Thinking, Systems Practice. John Wiley & Sons Ltd
- Huxham, C. and Vangen, S. 2004. "Doing Things Collaboratively: Realising the Advantage of Succumbing to Inertia?" Organisational Dynamics. 33:2. Pp190-201
- Vause, B. and Clark, R. 2011. Chichester Harbour Oyster Partnership Initiative: CHOPI poster. Sussex IFCA
- Pomeroy, R. S. and Williams, M. J. 1994. Fisheries Co-management and Smallscale Fisheries: A Policy Brief. ICLARM, Manila, Philippines
- Wenger, E. 2006. Communities of practice, a brief introduction. Available from:
- <http://www.ewenger.com/theory/> (accessed 08/08/11)
- Woolmer, A. P. 2011. Fisheries and Conservation Management Plan for Native Oyster in Chichester Harbour: Report to Chichester Harbour Oyster Partnership Initiative. Salacia-Marine
- Roxburgh, T., Dodds, L., 2012. Towards sustainability in the Celtic Sea. A guide to implementing the ecosystem approach through the Marine Strategy Framework Directive. PISCES project, pp. 48.
- Invest in Fish South West, 2007. Invest in Fish South West. Setting course for sustainable fisheries in south-west England. Final project report. p. 92.
- MacGarvin, M., Jones, S., 2000. Choose or Lose: A recovery plan for fish stocks and the UK fishing industry. WWF-UK report p. 24.





PANACHE

Protected Area Network Across
the Channel Ecosystem

PANACHE is a project in collaboration between France and Britain. It aims at a **better protection** of the Channel marine environment through the **networking** of existing marine protected areas.

PANACHE est un projet franco-britannique, visant à une **meilleure protection** de l'environnement marin de la Manche par la **mise en réseau** des aires marines protégées existantes.

The project's five objectives:

- Assess the existing marine protected areas network for its ecological coherence.
- Mutualise knowledge on monitoring techniques, share positive experiences.
- Build greater coherence and foster dialogue for a better management of marine protected areas.
- Increase general awareness of marine protected areas: build common ownership and stewardship, through engagement in joint citizen science programmes.
- Develop a public GIS database.

Les cinq objectifs du projet :

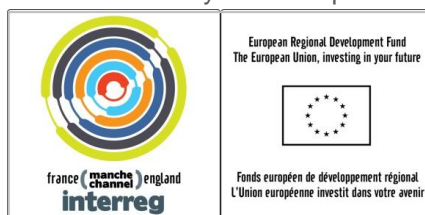
- Étudier la cohérence écologique du réseau des aires marines protégées.
- Mutualiser les acquis en matière de suivi de ces espaces, partager les expériences positives.
- Consolider la cohérence et encourager la concertation pour une meilleure gestion des aires marines protégées.
- Accroître la sensibilisation générale aux aires marines protégées : instaurer un sentiment d'appartenance et des attentes communes en développant des programmes de sciences participatives.
- Instaurer une base de données SIG publique.

France and Great Britain are facing similar challenges to protect the marine biodiversity in their shared marine territory: PANACHE aims at providing a **common, coherent and efficient reaction**.

France et Royaume-Uni sont confrontés à des défis analogues pour protéger la biodiversité marine de l'espace marin qu'ils partagent : PANACHE vise à apporter une **réponse commune, cohérente et efficace**.

- www.panache.eu.com -

Financed by / financé par



PANACHE Project partners / Partenaires du projet PANACHE

